



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MAI 2025

Validé au conseil du 10 juillet 2025

PRESENTS : Zoe POHL-BOUSQUET - Gérard RAMONDENC - Christian VERNHET - Virginie CASTANIER- GHISLAIN CABAL-ZINCK - Dominique ROURE

EXCUSES : Chantal BARRIERE (pouvoir donné à Dominique Roure) - Christophe RAYSSAC (pouvoir donné à Gérard Ramondenc) - Jean-Jacques SELLAM (pouvoir donné à Ghislain Cabal-Zinck)

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Conseil Municipal du 10 avril 2025
- 2/ Modification de la délibération de l'adhésion du SIAEP de Réquista
- 3/ Délibération achat du fonds de commerce de La Valette
- 4/ Point sur l'opération cœur de village
- 5/ Point étude château
- 6/ Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 18H40, en rappelant l'ordre du jour. Il indique que suite à une erreur repérée dans les documents présentés lors de la séance précédente du 10 avril, il faut revenir sur la validation du Compte Financier Unique, l'affectation des résultats et sur le budget primitif. Il propose de commencer par un point d'information sur l'audit qui doit être réalisé sur le château.

- **Information sur l'étude château**

Monsieur le maire donne la parole à Gérard Ramondenc qui rappelle les démarches engagées pour réaliser l'audit du château. Les subventions attendues de la DRAC ont été notifiées pour un montant de 70680€, soit 60% du coût. Il est rappelé que nous attendons encore les subventions de la région

(10% à 20%), du département (20%) ce qui assurerait une subvention totale du projet de 80 à 90%, sous réserve de l'accord du préfet.

Le début des travaux pourrait se situer dès le mois de Juin. Le conseil se félicite de l'avancée du dossier.

- **Information sur le projet « cœur de village »**

Monsieur le maire rappelle les démarches engagées dans le cadre du projet « cœur de village » sur la requalification des espaces publics. Il présente la simulation financière avec un coût prévisible de 180 000€ pour l'aménagement de la place de la bascule, de 45000 euros pour l'aménagement du parking bas devant la maison Rascalou et des berges, de 12000 euros pour l'aménagement du cheminement sur la rive sud, de 80000 euros pour les abords de la salle des fêtes. Au total, le projet se monte à 383 870€. Il devra être fractionné en plusieurs tranches.

Monsieur le maire précise que la commune vient de recevoir les devis des géomètres qui doivent préparer le projet architectural. Les trois devis sont présentés.

Ghislain Cabal-Zinck, retenu par des obligations professionnelles rejoint le conseil à 19H.

- **Compte rendu du conseil du 10 avril 2025**

Monsieur le maire présente le compte rendu du dernier conseil qui est validé à l'unanimité.

- **CFU 2024**

Monsieur le maire indique qu'une erreur s'est glissée dans les documents présentés lors du précédent conseil ; il s'agit d'une reprise d'une somme de 138 000€, solde de 2023.

Monsieur le maire commente les tableaux réactualisés en précisant que désormais, le solde définitif est positif de 78858,19€ pour le fonctionnement et de 30351,19€ pour l'investissement soit un solde de recettes de 109209,38€.

Après différents échanges, monsieur le maire confie la présidence de séance au premier adjoint et sort de la salle. Le CFU est validé à l'unanimité. Monsieur le maire rejoint la salle et remercie le conseil de sa confiance.

Délibération unanime.

- **Affectation des résultats et budget primitif**

Monsieur le maire indique que les choix du précédent conseil quant à l'affectation du résultat et du budget primitif doivent être confirmés avec les

nouveaux montants réactualisés. Le tableau récapitulatif est présenté et commenté. Il est validé par le conseil.

Délibération unanime

- **Modification de la délibération de l'adhésion du SIAEP des rives du Tarn**

Monsieur le maire donne la parole à Gérard Ramondenc qui rappelle les démarches engagées pour transférer la compétence eau /assainissement à un syndicat intercommunal.

Il rappelle la délibération du précédent conseil qui attribuait cette compétence au SIAEP des rives du Tarn. Cette délibération était trop précise puisqu'elle nommait différents hameaux et lieux dits. Il convient donc de modifier cette délibération pour indiquer que notre engagement vaut pour l'ensemble de la commune à l'exception du secteur couvert par le SMELS du Lévézou.

Délibération à l'unanimité.

- **Délibération achat du fonds de commerce de La Valette**

Monsieur le Maire rappelle les débats engagés précédemment et l'accord du conseil quant à la possibilité d'acquisition par la commune du fonds de commerce de l'auberge. Il donne la parole à Dominique Roure qui rappelle les démarches engagées vis-à-vis de la communauté de communes.

Il lit ensuite la réponse négative de la SARL Mathy et Nounouk reçue suite à la proposition d'achat pour un montant de 40 000€ émise par la commune. Un débat s'engage sur l'offre d'achat de la SARL fixée à 50000€.

Bien que perçue comme surévaluée, cette offre recueille un consensus permettant de rouvrir l'auberge dans les meilleurs délais.

Délibération favorable à l'achat du fonds de commerce à 50 000€ prise à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire indique avoir reçu une proposition d'achat pour l'ensemble du terrain municipal situé sur l'ancien site de la DDE par un artisan du village. Un débat s'engage mettant en évidence, d'une part l'intérêt de cette proposition (recette pour la commune) et d'autre part ses inconvénients (seul terrain d'expansion de la commune - privatisation d'un terrain communal - abandon du projet d'éco hameau - changement prochain d'équipe municipale - aménagement d'un lieu de garage et de stockage du matériel municipal...). Monsieur le maire conclut ce débat en renvoyant le choix à la prochaine équipe municipale.

- Dominique Roure présente la proposition reçue d'une photographie installée à Plaisance que l'on a sollicitée pour réaliser un ouvrage sur la commune. Le chiffrage proposé oscille entre 8,65€ l'exemplaire (si 500 exemplaires) et 11,10€ (si 250 exemplaires). Un contact sera pris avec l'association « vie et château » pour envisager la possibilité d'un financement mutualisé.
- Monsieur le maire aborde la situation des maisons du village qui sont « à vendre » et qui déperissent, faute de possibilité de les vendre. Il envisage une acquisition par la commune sous forme de préemption si aucune opposition des héritiers n'est reçue dans le délai de six mois, pour le revendre à un particulier sans plus-value.
- Dominique Roure présente le projet « la rivière avant nous » déposé par un couple de la commune auprès de l'association Carasso. La commune qui a soutenu ce projet original et intéressant, a reçu les remerciements des auteurs du projet.
- Lecture est faite d'une proposition reçue par la commune par l'association « Canacs solidarité intergénération » proposant à la commune de gérer un bail glissant pour 3 appartements situés aux Canacs. Un débat s'engage au sein du conseil pour préciser les enjeux de cette proposition qui questionne les conseillers.
- Ghislain Cabal-Zinck rend compte de sa participation à la commission agriculture de l'intercommunalité. Il aborde quelques dossiers traités par la commission (transmission des exploitations – diagnostic du territoire-espace test...).

Monsieur le maire clôt la séance à 20H40 en remerciant les conseillers pour leur engagement.